

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 10 novembre 2015, à 19h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Robert D'Auzac Daniel Gauthier Sébastien Gros
	Le directeur général:	Jean-François Bertrand

Absent(s) :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h04 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2015-11-250 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, avec les modifications suivantes :

Ajout au point 11.5 – Motion de remerciement
Ajout au point 11.6 – Autorisation de paiement

Adopté à l'unanimité

2015-11-251 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2015 et des séances extraordinaires du 13 octobre 2015

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS

Conformément à l'article 955 du *Code municipal*, le maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Les rapports du comité des finances, du comité des communications, du comité de développement communautaire, du comité des travaux publics et de la sécurité des incendies et du comité de l'urbanisme et environnement sont déposés.

FINANCES ET ADMINISTRATION

2015-11-252 Résolution - Approbation des comptes à payer au 31 octobre 2015

Il est proposé par Robert D'Auzac que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 250 912,91 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité

2015-11-253 Dépôt de l'état comparatif 2015

Tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, le secrétaire-trésorier dépose l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le secrétaire-trésorier, de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2015-11-254 Résolution - Embauche d'une inspectrice en environnement

CONSIDÉRANT l'évaluation des candidats effectuée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de l'urbanisme et du directeur général ;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu de confirmer l'embauche, à compter du 26 octobre 2015, de Oriana Farina, à titre d'inspectrice en environnement et ce, en accord avec les termes de la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien et de désigner celle-ci comme fonctionnaire et officier désigné pour l'application de sa réglementation.

Adopté à l'unanimité

2015-11-255 Résolution - Approbation de la teneur du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et la Société du parc de la rivière Rouge concernant la gestion du parc de la rivière Rouge.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire confier à un organisme à but non lucratif, la gestion et l'exploitation d'un territoire désigné comme étant le Parc de la rivière Rouge ;

CONSIDÉRANT que la Société du parc de la rivière Rouge a manifesté son intérêt à gérer et exploiter, pour et au nom de la Municipalité le futur parc de la rivière Rouge;

CONSIDÉRANT que la Société du parc de la rivière Rouge est un organisme à but non lucratif légalement constitué en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie III dont l'objet principal est notamment de promouvoir, développer et poursuivre la protection et la mise en valeur du territoire de la Rivière Rouge;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu d'approuver la teneur du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et la Société du parc de la rivière Rouge pour la gestion et l'exploitation du parc de la rivière Rouge et d'autoriser le directeur général à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2015-11-256 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant le traitement des élus

Le conseiller Sébastien Gros donne avis de motion qu'il, ou en son absence, un autre conseiller, présentera lors d'une séance du conseil, un projet de règlement concernant le traitement des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2015-11-257 Résolution – Achat d'un véhicule

Afin d'éviter toute apparence de conflit, Robert D'Auzac s'abstient de participer aux discussions et de voter sur ce sujet.

Considérant l'état de l'actuel véhicule de type « Pick up », tel que constaté lors de l'examen de la flotte de véhicules ;

Il est proposé par Claude Cadieux d'approuver l'acquisition d'un véhicule utilitaire de modèle Ford F-250 HD 2016 au montant de 44 711,47 \$ y incluant les taxes applicables, en considération de la plus basse soumission conforme reçue telle que présentée par Circuit Ford Lincoln à la suite d'un appel de propositions à cet effet. Ladite dépense sera prélevée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

2015-11-258 Résolution - Octroi d'un contrat de fourniture de sel

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 23 sept 2015

CONSIDÉRANT que parmi les trois (3) soumissions conformes reçues, celle de l'entreprise Compass Minerals s'est avérée la plus basse;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'octroyer à l'entreprise Compass Minerals, le contrat de fourniture de sel pour les années 2015/2016, pour un montant de 90,81 \$ la tonne livrée, plus toutes les taxes y applicables

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2015-11-259 Résolution - Désignation d'un fonctionnaire et officier désigné

ATTENDU que Madame Myriam Gauthier est à l'emploi de la Municipalité comme inspectrice en bâtiment au service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

ATTENDU que la Municipalité doit désigner tout fonctionnaire et officier désigné pour l'application de l'ensemble de sa réglementation;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu de désigner Madame Myriam Gauthier comme fonctionnaire et officier désigné pour l'application de la réglementation.

Adopté à l'unanimité

2015-11-260 Résolution - Désignation d'un fonctionnaire et officier désigné

ATTENDU que Dominic Beaulieu est à l'emploi de la Municipalité comme directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

ATTENDU que la Municipalité doit désigner un fonctionnaire et officier désigné pour l'application de l'ensemble de sa réglementation;

Il est proposé par Louise Gorman et résolu de désigner Monsieur Dominic Beaulieu comme fonctionnaire et officier désigné pour l'application de la réglementation.

Adopté à l'unanimité

2015-11-261 Résolution - Désignation du lot no. 9A-45 du Rang 6 comme étant le chemin Bédard

ATTENDU les normes définies par la Commission de toponymie du Québec en regard à la désignation d'une voie de circulation ;

ATTENDU la demande déposée par Monsieur Jacques Bédard en souvenir de son père, Monsieur Hyacinthe Bédard (1936-2014), décédé le 21 novembre 2014;

ATTENDU que M. Jacques Bédard est le principal propriétaire des terrains bordant cette voie de circulation;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu de désigner le chemin sis sur le lot 9A-45 du Rang 6 comme étant le chemin Bédard en souvenir de Monsieur Hyacinthe Bédard (1936-2014), père du requérant et de transmettre la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation.

Adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

2015-11-262 Résolution - Octroi d'une contribution financière à la banque alimentaire de Grenville-sur-la-Rouge

CONSIDÉRANT que la banque alimentaire de Grenville-sur-la-Rouge répond à des besoins criants de plusieurs citoyens et citoyennes de la communauté ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire appuyer la banque alimentaire dans la poursuite de ses activités et en assurer la pérennité ;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu de verser une contribution financière de 500 \$ à la banque alimentaire de Grenville-sur-la-Rouge afin de contribuer aux activités de l'organisme.

Adopté à l'unanimité

2015-11-263 Résolution – Octroi d'un appui financier pour La Guignolée 2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme « Les Chevaliers de Colomb » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de soutenir La Guignolée qui vient en aide à plusieurs de ses citoyens ;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'accorder un appui financier de 500 \$ à l'organisme les Chevaliers de Colomb de Grenville afin de soutenir leur projet de Guignolée 2015.

Adopté à l'unanimité

2015-11-264 Résolution - Octroi d'aide financière au Centre communautaire Campbell pour le dépouillement d'arbre de Noël

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Municipalité pour soutenir le dépouillement d'arbre de Noël organisé par le Centre communautaire Campbell ;

CONSIDÉRANT les services offerts par l'organisme à la communauté ;

CONSIDÉRANT l'importance d'un tel événement dans la communauté pour les familles de Grenville-sur-la-Rouge ;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu d’octroyer 750 \$ au Centre communautaire Campbell pour soutenir l’organisation du dépouillement d’arbre de Noël 2015.

Adopté à l’unanimité

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIRS ET CULTURE

AFFAIRES NOUVELLES

2015-11-265 Avis de conformité du Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 au Plan d’urbanisme de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Le conseil municipal prend acte de la décision rendue le 6 novembre 2015 par la Commission municipale du Québec constatant la conformité du Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 au Plan d’urbanisme de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2015-11-266 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d’urbanisme tenue le 4 novembre 2015

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d’urbanisme tenue le 4 novembre 2015.

2015-11-267 Résolution – Avis de refus de dérogation mineure/151 chemin Constantineau/lot 7A-1 du rang II du Canton de Grenville

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Normand Péladeau;
CONSIDÉRANT que le bâtiment à une marge avant de 6.2 mètres tel que montré au plan de projet d’implantation préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, en date du 30 juin 2015, dossier 5295, minute 11 616 ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est dérogatoire à la réglementation dans sa marge avant suite à un agrandissement réalisé en 1991;

CONSIDÉRANT que le requérant n’a pas respecté la demande de dérogation mineure no 2-91DM acceptée par résolution lors de la séance du conseil tenue le 17 juin 1991 de la municipalité de Canton de Grenville;

CONSIDÉRANT la recommandation no. CCU-2015-11-01 formulée par le comité consultatif d’urbanisme lors d’une séance tenue le 4 novembre 2015;

CONSIDÉRANT l’avis public publié le 26 octobre 2015 selon les exigences de l’article 145.6 de la *Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., c.A-19-1);

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l’occasion de se faire entendre par les membres du conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l’égard de l’immeuble sis au 151 chemin Constantineau ;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le conseil municipal refuse d’accorder une dérogation mineure à l’effet d’autoriser un agrandissement d’une habitation unifamiliale isolée avec une marge avant de 3 mètres en dérogation à la grille des spécifications de la zone V-05 du Règlement de zonage no. RU-902-01-2015 qui exige une marge avant minimale de 8 mètres, et ce, étant donné que le bâtiment est non conforme à la réglementation d’urbanisme et du non-respect du requérant à la résolution qui autorisait la demande de dérogation mineure no 2-91 DM accordée par la municipalité du Canton de Grenville lors de la séance du conseil tenue 17 juin 1991.

Adopté à l’unanimité

2015-11-268 Résolution – Avis de Dérogation mineure/6, 8, 10 rue des Pins et le lot P-5-RG 1 sis à l'intersection de la rue des Pins et de la rue Bouffard

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite;

CONSIDÉRANT la recommandation no. CCU-2015-11-02 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance tenue le 4 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à la présente demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'accorder une dérogation mineure à l'égard des immeubles situés au 6, 8, 10 rue des Pins et le lot P-5-RG 1 sis à l'intersection de la rue des Pins et rue Bouffard, afin d'autoriser :

A. Créer les lots ci-après indiqués ayant une superficie et un frontage suivant :

Adresse / lot	Nouveau Lot	Superficie (mètre ²)	Frontage (mètre)
6 rue des Pins	5-34	937.7	22.11
8 rue des Pins	5-33	529.5	18.29
10 rue des Pins	5-32	529.5	18.29
P-5-RG1	5-31	2 390.2	82.56

Et ce, contrairement au règlement de zonage no. RU-902-01-2015 qui exige à la grille des spécifications de la zone UI-01 une superficie minimale de 3 000 m² et un frontage minimum de 45 m;

B. Autoriser une marge latérale de :

Adresse / lot projeté	Marge latérale minimale (mètre)
6 rue des Pins/5-34	0.66
8 rue des Pins /5-33	2.25
10 rue des Pins /5-32	1.83

Et ce, contrairement au règlement de zonage no. RU-902-01-2015 qui exige à la grille des spécifications de la zone UI-01 une marge latérale minimale de 4 mètres.

Le tout tel qu'illustré au plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur géomètre, minute 3588, dossier 9090 en date du 12 mars 2015 et au plan accompagnant une description technique préparé Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, minute 3610, dossier 9090 en date du 27 mars 2015.

Adopté à l'unanimité

2015-11-269 Résolution –Motion de remerciements

Il est proposé par Michel Perreault et résolu qu'une motion soit déposée aux fins de remercier Monsieur Jean-Marc Gratton pour son implication bénévole, depuis plusieurs années, à l'entretien du chemin Scotch.

Adopté à l'unanimité

2015-11-270 Résolution – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT le bordereau d'exécution produit par la firme Émile Foucault Excavation Inc. dans le cadre du projet de réaménagement et de jumelage des puits pour compléter le réseau d'aqueduc du secteur Calumet;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement produit par le chargé de projet de BSA Groupe Conseil, Société d'ingénierie, responsable de la surveillance des travaux, et attestant de la conformité des travaux exécutés en date du 9 novembre 2015;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-08-203 relativement à l'octroi du contrat pour la réalisation desdits travaux;

Il est proposé par Sébastien Gros d'autoriser le paiement, à Émile Foucault Excavation Inc, de la somme de 108 858,33 \$ y incluant les taxes applicables, et ce, en regard du certificat de paiement numéro 1 produit par BSA Groupe Conseil, le 10 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-11-271 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que la présente séance soit levée à 20h07.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier